

ASSOCIATION FONCIÈRE DE WALTENHEIM

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU DE L' ASSOCIATION FONCIÈRE

Sur convocation de son Président, le bureau de l'Association Foncière s'est réuni en Mairie le **lundi 30 janvier 2023 à 18H30.**

Membres présents : Messieurs BRUCKERT Daniel, SCHNEIDER Patrice, KESSLER Philippe SCHNEIDER Hervé, Monsieur Jean-Louis SCHOTT, Maire

Absents excusés : Messieurs RIBSTEIN André MARTIN Paul, BOULAY Christian, Gérard FLESCHE, Délégué de la DDAF Antoine MAZENOD, Trésorier

Secrétariat assuré par Mme PILLAUD Anne-Laure

Monsieur Le Vice-Président ouvre la séance, constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer et donne connaissance de l'ordre du jour.

1. Lecture et approbation du compte rendu de la réunion du 24 janvier 2022,
2. Approbation des comptes administratif et de gestion 2022,
3. Affectation du résultat 2022,
4. Approbation du budget primitif 2023
5. Rôle de recouvrement
6. Travaux réalisés en 2022
7. Travaux à réaliser en 2023
8. Divers

1. Lecture et approbation du compte rendu de la réunion du 24 janvier 2022

Le procès-verbal de la réunion du 24 janvier 2022 n'appelle pas d'observation et est adopté à l'unanimité.

2. Approbation des comptes de gestion et administratif exercice 2022

Les deux comptes accusant un excédent global de 6 050.55 € sont approuvés par le bureau (investissement : 987.14 € + fonctionnement : 5 063.41 €).

Le compte de gestion est approuvé et signé par le Président.

Le compte administratif présenté par Monsieur le Président, sorti du bureau pendant les délibérations est approuvé à l'unanimité et signé par les membres du bureau.

3. Affectation du résultat 2022

Le Comité Directeur,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2022 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 5 063.41 €.

- décide à l'unanimité d'affecter l'excédent dégagé au 31.12.2022, soit 5 063.41 € au financement de l'exploitation au compte 002 du budget primitif de l'exercice 2023.

Statuant sur l'affectation du résultat d'investissement de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2022 fait apparaître un excédent d'investissement de 987.14 €

- décide à l'unanimité d'affecter l'excédent dégagé au 31.12.2022, soit 987.14 € au compte 001 du budget primitif de l'exercice 2023.

4. Approbation du budget primitif 2023

- Un crédit de 6 104.41 € est voté pour les divers travaux d'entretien article 615231.
- L'association foncière de Waltenheim rembourse à la commune l'indemnité de secrétariat de Madame PILLAUD Anne-Laure qui est fixée à 400 € par an.
- Le taux de cotisation reste inchangé : **12 € / Ha.**

Le budget est voté en équilibre de recettes et dépenses à :

Section de fonctionnement 6 998.41 €,

Section d'investissement 987.14 €.

Monsieur le Président et le bureau approuvent à l'unanimité le budget primitif présenté et le signe.

5. Rôle de recouvrement

Le Bureau décide :

- d'émettre un rôle de recouvrement pour l'année 2023 de fixer à 12 € par an par HA euros hors taxes TVA par les propriétaires fonciers intéressés, Sans TVA _
- de confier la confection du rôle de recouvrement à Apis Alsace
- de faire prendre en charge par l'Association Foncière les frais d'établissement du rôle dus à Apis Alsace, soit 1.06 euros par hectare (TVA incluse) le montant correspondant étant à verser à Apis Alsace, compte, Crédit Agricole 17206 00770 93002087411 08, dans un délai de 2 mois après transmission du rôle à la perception.
- Les redevances inférieures au minimum de perception fixé par la trésorerie seront reportées sur plusieurs années jusqu'à ce que ce minimum soit atteint.
- Les dates butoirs des demandes d'édition des rôles définitifs fixées au 1 septembre 2023 pour un envoi du rôle en septembre 2023

6. Travaux réalisés en 2022 :

Des travaux de débroussaillage ont eu lieu courant 2022.

7. Travaux à réaliser en 2023 :

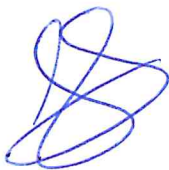
Des travaux de débroussaillage seront à prévoir en 2023.

Des travaux de réfection de chemins sont à prévoir. Monsieur le Maire propose de rencontrer les membres du bureau le 7 février 2023 afin de déterminer les zones prioritaires et d'établir des devis.

8. Divers

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h40.

Secrétaire de séance
Anne-Laure PILLAUD



Le Président
Jean-Louis SCHOTT


Jean-Louis SCHOTT
Maire

